

Maisons-Alfort, le 15 mars 2012

## AVIS

### de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide GECACID OA

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société HYPRED SA de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial **GECACID OA** dont le produit de référence est DEPTACID HP (AMM n°2050072) et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial GECACID OA.

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit GECACID OA est un biocide de type 4 composé de 4,9% de peroxyde d'hydrogène sous la forme d'un liquide.

Le peroxyde d'hydrogène est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Peroxyde d'hydrogène
N°CAS :	7722-84-1
Type de produit :	4

#### CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'informations de l'Anses du 10 février 2012 le pétitionnaire a déclaré annuler la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du second nom commercial GECACID OA dont le produit de référence est DEPTACID HP (AMM n° 2050072).

#### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

**L'Anses estime que la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20090160 du produit biocide GECACID OA, second nom commercial du produit DEPTACID HP (AMM n°2050072) est devenue sans objet.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** second nom commercial, peroxyde d'hydrogène, TP 4